

---

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011

---

DÉCISION N° 2011 / 62 / AQUA / 5

---

**PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE  
REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
AQUA DOMITIA**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
  - vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010 du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
  - vu sa décision n° 2011/03/AQUA/2 du 2 février 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/04/AQUA/3 du 2 février 2011 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
  - vu la lettre en date du 12 août 2011 du Président du directoire de BRL transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
- 
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
  - après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

**Article 2 :**

Le débat public aura lieu du 15 septembre au 29 décembre 2011.

**Article 3 :**

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président

  
Philippe DESLANDES